

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 36 fr.
Six mois 18
Trois mois 9

POSTE :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 9

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38.

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 30 c.
Réclamations, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 5.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
16 Novembre 1878.

Bulletin politique.

Étant donnée la situation, le manifeste du Comité des droites sénatoriales est ce qu'il devait être, et il répond à ce qu'attendaient les conservateurs aussi bien que les coalisés de gauche.

Il était bien évident, pour plus d'un motif, que les rédacteurs de ce document ne pouvaient pas se placer sur un autre terrain ; les élections touchant à la forme ou au principe constitutif du gouvernement étant forcément écartées.

Impossible, dès lors, aux républicains et aux aspirants républicains de reproduire, en cette circonstance, l'étrange accusation qu'ils s'amusaient parfois à élever contre leurs adversaires. La Constitution, le fait légal, n'est pas l'objet de la moindre critique ; on ne fait même aucune allusion au droit de révision ; l'occasion est donc enlevée aux feuilles de la gauche de rééditer leurs plaisanteries connues sur les tendances et les démonstrations « révolutionnaires » de la droite.

Mais ils savent se retourner. Révolutionnaire, le manifeste ? Oh ! non. Plusieurs parmi ces journaux affectent, au contraire, de le trouver trop modéré. Il manque, d'après eux, quelque chose à ce tableau du « péril social » ; s'ils avaient été chargés de le dessiner et de le peindre, ils auraient ajouté beaucoup de détails et les couleurs auraient été plus vives. « On se demandera, dit la République française, pourquoi, dans l'énumération des fléaux qu'ils annoncent comme la suite inévitable des candidatures républicaines, la magistrature sans indépendance, les écoles sans Dieu, les églises sans ministres et sans culte, l'armée sans discipline, la gendarmerie soumise à l'autorité civile (ô horreur !), l'impôt sur le revenu, les rédacteurs du comité soi-di-

sant conservateur n'ont pas ajouté une foule d'autres catastrophes dont les feuilles réactionnaires qui nous parlent tous les jours ne nous font pas grâce. Pourquoi n'ont-ils rien dit de la propriété détruite, de la famille bouleversée, de la Terreur et de la Commune ? »

Eh bien ! nous ne sommes pas si difficiles à contenter que la République française. Nous estimons que les conséquences des élections du 5 janvier, dans le cas où la gauche obtiendrait la victoire, sont suffisamment indiquées. La Commune, la Convention, la Terreur ! Les coalisés républicains peuvent prononcer ironiquement ces mots-là. S'ils ne sont pas écrits dans le manifeste, l'idée qu'ils expriment y apparaît, et tel serait en réalité le résultat final du succès des républicains.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler l'histoire de la Révolution, et de jeter les yeux non pas seulement sur les programmes radicaux, mais sur les articles des feuilles démocratiques où ils sont chaque jour commentés.

Si les conservateurs, si les honnêtes gens ont besoin de plus de détails que n'en fournit le manifeste, il appartient à la presse conservatrice d'accumuler les preuves, et rien ne lui sera plus facile. Il y a trois jours, nous faisons connaître la formule du mandat impératif imposée par les délégués républicains du Gard au candidat de leur parti. Les deux premiers articles sont ainsi conçus : 1° Révision de la Constitution en 1880, dans le sens exclusivement républicain ; 2° abolition de la Présidence et du Sénat. Cela fait, n'aurons-nous pas le régime de la Convention ?

Le 4^e article institue l'« autonomie des communes et des départements » ; cette autonomie, telle que la veulent les radicaux, ne serait-ce pas la Commune ? Le 16^e fixe à Paris le siège du gouvernement, afin que le gouvernement ne puisse se soustraire à la domination de la Commune « autonome ». Voilà donc, réunis et déjà coordonnés, tous les éléments de la Terreur.

Ce sera le couronnement de l'édifice, les rédacteurs du manifeste le font assez pré-

voir ; ils pouvaient se dispenser d'aller plus loin, et, si cela est utile, les journaux voués à la défense de l'ordre se chargeront, d'ici au 5 janvier, de compléter la démonstration par des citations empruntées aux programmes et aux journaux républicains. La mine est inépuisable.

Mais, dans la presse qui s'intitule conservatrice, n'y aura-t-il pas des dissidents ? Il y a lieu de le craindre, d'après l'accueil fait au manifeste par certains « modérés ». Le tableau qui leur est présenté est trop sombre, à leur gré. Ils ne croient pas les républicains si redoutables. Libre à eux d'affaiblir ainsi la défense sociale, mais qu'ils gardent la responsabilité de ce qui adviendra si les conservateurs sont vaincus.

LA PAIX.

A l'extérieur, il faut noter le remarquable revirement qui s'est opéré dans la situation.

Lord Beaconsfield avait raison lorsque, dans son discours au lord-maire, il annonçait que la paix s'affirmerait et s'assurerait. Pendant que l'orateur anglais parlait ainsi à Guildhall, le czar, à Livadia, mandait l'intérimaire du prince de Gortschakoff et lui donnait l'ordre de déclarer à l'ambassadeur anglais à Saint-Petersbourg son intention d'observer le traité de Berlin, et de régler, en conséquence, à l'avenir, sur ce sujet, le langage et la tenue de ses généraux les plus aventureux.

Il n'y avait en réalité qu'une menace pour la paix, et c'était cette espèce d'entraînement que le gouvernement russe semblait subir sans protester, de la part de ses généraux panslavistes. Mais voilà le prince Dondoukoff-Korsakoff suffisamment averti au milieu de ses prouesses chez les Bulgares. Ailleurs, ses pareils prendront aussi pour eux une part de cet avertissement.

En même temps, la Porte, jusqu'à présent si butée contre les stipulations de Berlin relatives aux frontières de la Grèce, vient tout d'un coup de consentir à ce qu'il soit procédé au nouveau tracé convenu. C'est encore une complication de moins.

du côté de la rue de la Préfecture : le bruit augmenta.

— Les voilà ! les voilà ! dit la foule.

A ce moment les cloches de Saint-Pierre, lancées à grande volée, le dirent aussi à tous les vents, et, même du dehors, on entendit éclater la voix de l'orgue.

Les voitures entraient sur la place. Pour le tourner et gagner le grand portail, elles furent obligées de ralentir un peu leur marche, laissant ainsi plus facilement apercevoir ceux qu'elles contenaient.

Dans le riche coupé qui avançait d'abord, on pouvait entrevoir sous un nuage blanc et vaporeux le suave visage de M^{lle} de Kemper. Près d'elle, le banquier, M. Benoît, était assis.

Il suffisait du magnifique attelage et de la livrée rouge de la seconde voiture, pour désigner un équipage appartenant à lord Clayton.

Une trentaine d'autres suivaient.

Au fond de l'une d'elles, M^{me} Montferrier se trouvait près du docteur Renaud. Ils étaient seuls et s'en félicitaient, car ils avaient besoin, l'un comme l'autre, de laisser leur cœur s'épancher sans contrainte. Ils éprouaient tous les deux cette joie profonde, cette joie émue qui vous pénètre quand on voit enfin marcher vers le bonheur ceux que l'on aime et sur lesquels il a d'abord fallu pleurer.

— J'avais hâte, disait le vieillard, de voir s'ache-

Mais sur ce dernier point il y a lieu de craindre que M. Waddington ne se soit avancé plus et autrement que ne comporte l'état de nos relations extérieures. Il y a quelques jours, les feuilles anglaises annonçaient que lord Salisbury n'adhérait pas à une Note de notre ministre au sujet de la Grèce. Or, nous voyons aujourd'hui que la Note grecque de notre ministre obtient particulièrement du succès dans les cabinets du Nord et du Nord-Est. On voudrait être sûr qu'il s'agit de deux Notes distinctes, et que la dernière, celle qui est si bien accueillie au Nord, n'est pas ce qu'on nomme en musique une fausse note.

Chronique générale.

SENAT. — Voici le résultat du scrutin pour l'élection de trois sénateurs inamovibles :

Votants 269
Suffrages exprimés 269
Majorité absolue 135

Ont obtenu :

MM. Baragnon 137
le vicomte d'Haussonville 138
Oscar de Vallée 144

Ces trois sénateurs appartiennent à la droite.

Les candidats de la gauche sont arrivés dans l'ordre suivant :

MM. le comte de Montalivet 125
Général Gresley 134
Alfred André 126

MM. Ernoul et Dumas ont obtenu chacun une voix.

A entendre les feuilles radicales, le Manifeste des droites ne devait jamais paraître. Les droites, divisées, ne pourraient jamais s'accorder sur la rédaction d'un pareil document. Que de périodes ronflantes les journaux républicains n'ont-ils pas débitées de-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GERANS)

(Suite.)

XXIV.

Six mois après, la basilique de Saint-Pierre avait revêtu sa parure des jours de fêtes. De beaux tapis couvraient les dalles séculaires ; des massifs de feuillage et de fleurs se dressaient près de la porte d'entrée ; les grands flambeaux gothiques étincelaient sur l'autel. Deux coussins de velours placés

au pied des cierges symboliques montraient que des fiancés allaient venir s'agenouiller devant Dieu. Les ornements précieux, la mitre d'or, la croce pastorale, préparés non loin de là, annonçaient que le vénérable évêque tenait à consacrer lui-même cette union.

La foule remplissait l'église et se répandait même sur la place qui s'ouvrait à ses pieds. Dans cette assistance on pouvait remarquer la robe du moine et les humbles vêtements du pauvre aussi bien que les somptueuses toilettes des femmes les plus élégantes.

Il semblait que tout ce que la ville renfermait de plus noble, de plus riche, de plus honoré, se fût donné rendez-vous autour de cet autel nuptial pour saluer ceux qui allaient venir y échanger leurs serments.

« Ce sont deux enfants de bien grandes races, » entendait-on dire dans quelques rangs.

« Ce sont deux jeunes gens si doux, si beaux, si dignes l'un de l'autre ! » entendait-on un peu plus loin.

« Deux protégés du ciel ! » répétaient ceux qui se racontaient leur merveilleuse histoire.

« Deux saints ! » ajoutaient les vieux pauvres du quartier qui les avaient vus s'agenouiller l'un près de l'autre à la table divine et déjà visiter ensemble leurs sombres réduits.

Tout à coup un sourd roulement se fit entendre

puis un mois sur l'impuissance du parti conservateur, sur la discorde qui le déchire, sur son apathie systématique, etc., etc. On voit que si les conservateurs ont pris leur temps et mesuré leurs plans, ils sont loin d'avoir déserté le terrain du combat et qu'ils y reviennent armés de toutes pièces. Leur manifeste est court, mais il est substantiel. Il dit ce que veut le parti de l'ordre, et surtout ce qu'il ne veut pas.

Il signale les progrès de l'esprit révolutionnaire, et prouve victorieusement qu'un Sénat conservateur pourra seul l'arrêter dans sa marche envahissante, en opposant sans cesse la Constitution, qui est l'ordre, à la Convention qui serait l'anarchie!

La République française, journal de l'opportunisme, enfourche un autre cheval de bataille. Son grand grief contre le Manifeste conservateur, c'est qu'il ne porte pas les signatures de tous ceux au nom desquels il est lancé. Ces noms sont assez connus, puisque tout le monde a la liste des sénateurs de la droite, liste trop longue pour figurer au bas d'une circulaire. N'importe, aux yeux des normaliens de la Chaussée-d'Antin, l'absence de ces noms enlève à ce document toute sa valeur. C'est précisément parce qu'il est l'œuvre, non de quelques sénateurs, mais de toute la droite, qu'il produira sur les délégués sénatoriaux l'effet utile que nous en espérons.

Il est exact que M. de Fourtou n'a pas voulu se rendre devant la commission des invalidations. L'ancien ministre a eu connaissance non du rapport, mais de l'enquête dont il a constaté l'inanité. Il a donc jugé inutile de comparaître devant les membres du gouvernement occulte, se réservant de s'expliquer à la tribune devant le pays.

Le Sénat a suspendu ses séances après l'élection des sénateurs inamovibles, jusqu'à ce que la Chambre des députés lui ait renvoyé le budget. C'est à l'occasion de la discussion du budget que les sénateurs interpellèrent le gouvernement sur les divers incidents de politique intérieure.

La mitrailleuse des invalidations recommande à fonctionner à Versailles et ne s'arrêtera plus. Attendons-nous à voir passer sous nos yeux, revue, corrigée et considérablement augmentée, l'histoire si connue des affiches blanches, qui ne sont d'après les radicaux qu'un tissu de manœuvres ténébreuses. Plus elles étaient blanches, plus elles recélaient de noirceurs. C'est à faire dresser les cheveux des têtes les plus chauves.

Et c'est à cette triste besogne que les mandataires de ce grand pays affamé d'ordre et de tranquillité, vont consacrer un temps qui leur est chèrement payé et qui appartient

aux intérêts généraux, non à un mesquin intérêt de haines et de rancunes!!!

Est-il nécessaire d'annoncer que l'élection de M. le baron de Bourgoing, dans la Nièvre, malgré les conclusions du bureau qui demandait la validation, malgré les excellents discours de M. Janvier de la Motte père et de M. de Bourgoing, plaidant pour lui-même, a été brisée comme verre par cette intraitable majorité?

On lit dans l'Assemblée nationale d'hier :

« Ceux qui vivaient en 1830 se rappellent sans doute qu'en voyant le roi Louis-Philippe, toujours accompagné de son inséparable intendant de la liste civile, M. le comte Camille Bachasson de Montalivet, les mauvais plaisants qui fourmillaient alors comme aujourd'hui dans notre capitale, et qui se plaisaient toujours à rire des puissants du jour, ne manquaient jamais de répéter ce lazzi des gamins de Paris que reproduisaient les petits journaux de l'époque : le roi et son Talivet.

La République française a aujourd'hui son Talivet et le proclame bien haut son candidat favori pour les élections sénatoriales. Elle espère que les sympathies que l'ancien ami et ministre de la dynastie de Juillet a pu se concilier pendant sa longue carrière dans le monde politique, le suivront dans la nouvelle situation que vient de lui créer sa sénile ambition. Nous doutons qu'un plein succès réponde à cet espoir. L'apostasie politique répugnera toujours aux esprits droits et aux cœurs honnêtes, et l'exemple de ce revenant, mort à la vie politique depuis trente ans, et qui, triste phénix, ne renaît de ses cendres que pour démentir sa vie passée, est peu fait pour entraîner de nombreux prosélytes. »

LE DISCOURS DE M. LOUIS BLANC.

On lit dans la Liberté :

Hier a eu lieu, au théâtre du Château-d'Eau, sous la présidence de M. Louis Blanc, la distribution des récompenses aux lauréats de l'Association collective des ouvriers. Naturellement, il a saisi l'occasion de prononcer un long et interminable discours. Comme toujours, l'orateur a émis des opinions assez fausses et passablement surannées. On en jugera par le passage suivant :

« Toujours est-il que les machines ont pour effet de réduire l'ouvrier qu'elles emploient à un rôle de simple surveillance, lequel, exigeant de lui moins de force, moins d'habileté, moins d'expérience, moins de savoir, tend à le faire paraître de moins en moins nécessaire. »

Peut-on rencontrer chez un homme de valeur pareille hérésie économique? Quel est l'homme de tant soit peu d'expérience qui n'ait pu constater que les machines, loin de paralyser l'ouvrier, ont développé le travail et, par cela même, les moyens de se le procurer largement rétribué?

— Je ne sais. Je crois qu'ils reviendront plutôt l'automne. Christine a acheté le château de Kervallée qui est, vous le savez, très-voisin des Frères. Nous serons là, tout près les uns des autres quand il leur plaira d'abandonner un peu leur domaine de Willisser. Je suis très-heureuse, à ce propos, de voir la sympathie qui s'est établie de suite entre mon père et lord Alfred Clayton.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 18 novembre 1878,

FRA-DIAVOLO

OU L'HOTELLERIE DE TERRACINE
Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe,
musique d'Auber.

LA ROSE DE SAINT-FLOUR

Opérette en 1 acte, paroles de Michel Carré, musique
d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Avant-hier, pour la seconde fois, des troubles se sont produits à l'Ecole de droit. Au rectorat on est décidé à prendre des mesures très-sévères contre les étudiants qui ont organisé le désordre, et le cours sera suspendu si les scènes de troubles qui ont eu lieu jeudi venaient encore à se renouveler.

Les délégations cantonales chargées de la surveillance de l'instruction primaire dans les départements sont aujourd'hui les victimes des fonctionnaires de M. Bardoux. Tout ce qui n'est pas foncièrement républicain, fût-il sénateur ou député, est impitoyablement rayé de la liste de ces délégations, et remplacé aussitôt par des purs, dont quelques-uns sont absolument illettrés. Le fait est constaté.

Erreur judiciaire. — M. Varambon, député du Rhône, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés une pétition émanant des héritiers Dussud.

On se souvient qu'en 1842, un nommé Dussud, aubergiste-cultivateur, des environs de Saint-Symphorien-sur-Coise, fut accusé d'assassinat sur la personne de deux colporteurs. Il fut condamné à quinze ans de travaux forcés, et, sa peine accomplie, revint dans son pays sous la surveillance de la police. En 1874, un individu se déclara, au lit de mort, coupable du crime pour lequel Dussud avait été condamné et avait subi sa peine; il s'ensuivit un décret de réhabilitation.

En réparation de cette erreur judiciaire, les héritiers Dussud réclament aujourd'hui à l'Etat une indemnité de 460,000 fr. comme compensation aux pertes matérielles qu'ils ont subies, au préjudice porté par l'absence de leur père et à la honte d'une condamnation reconnue injuste par la justice elle-même.

A la fin de juillet dernier, la Petite République française accusait M. l'abbé M... vicaire d'une paroisse du diocèse d'Evreux, de grossiers attentats à la pudeur.

Arrêté sur les dénonciations des policiers de la République française et du XIX^e Siècle, ce pauvre prêtre a eu à subir quatre mois de prison préventive.

Traduit au bout de ce temps devant la cour d'assises, il vient d'être acquitté à l'unanimité.

La Petite République française ne s'est pas rétractée. La calomnie est lancée, elle restera, et l'on verra même le fait de M. l'abbé M... figurer dans les statistiques que le National et le XIX^e Siècle opposent aux comptes rendus officiels de la justice criminelle.

Ce serait un service à rendre que de poursuivre ces entrepreneurs de calomnies. Depuis les leçons qu'il a déjà reçues plusieurs fois, le XIX^e Siècle est plus prudent dans ses attaques. C'est un résultat dont on doit remercier ceux qui ont eu le courage de le traduire en justice.

Notre ambassadeur de Berlin a eu une conférence avec M. de Bismark au sujet des nombreuses émigrations de socialistes allemands qui, cherchant à se soustraire aux rigueurs de la loi votée par le Reichstag, s'étaient réfugiés en Suisse, en Italie et en France.

Il paraît que ces émigrants viennent de préférence demander l'hospitalité à la France républicaine, mais nos ministres républicains n'aiment pas tant les socialistes, car le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire aux préfets leur ordonnant d'expulser tous les individus qui ne justifieront pas de leurs moyens d'existence.

LETTRE

DE M. LE COMTE DE MÉRODE À M. LE COMTE DE MONTALIVET.

M. le comte de Mérode, l'un des sénateurs qui font partie du groupe constitutionnel, vient d'adresser à M. le comte de Montalivet la lettre suivante, que publie Paris-Journal :

« Monsieur le comte,

La République est une grande et noble forme de gouvernement; il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler l'histoire grecque

et l'histoire romaine, celle de Venise, de Gènes, de la Suisse, des Etats-Unis, et d'oublier un peu la République de 93, ainsi que celle de 1848; mais si je comprends votre adhésion aux institutions que les événements des dernières années et le vote de l'Assemblée ont établies en France, je m'explique beaucoup plus difficilement la confiance si entière, si absolue que vous manifestez à la majorité de la Chambre actuelle, à cette majorité de députés, tous, jeunes ou vieux, contempteurs acharnés de la monarchie, que vous avez servie si longtemps.

Ce n'est pas là l'exemple que vous avez donné M. Thiers; il acceptait les votes des hommes de la gauche, mais il repoussait hautement et hardiment leur programme; il avait bien soin de déclarer avec éclat que, sauf en ce qui concernait la forme du gouvernement, il n'y avait rien de commun entre leurs doctrines et les siennes.

Je suis confondu, et mes amis du Sénat le sont avec moi, de ne trouver en lisant l'expression de vos sentiments pour les auteurs et admirateurs de la révolution de Février, pas la moindre réserve, pas la plus légère restriction. Combien votre vieux roi, s'il vivait encore, serait étonné de voir son ancien ministre réclamer les suffrages du Sénat de 1878 sous le patronage des survivants du gouvernement provisoire de 1848, de l'entendre professer une politique d'abandon, de laisser-aller, diamétralement opposée à la sienne et à celle que vous avez pratiquée avec une constance qui ne s'est jamais démentie. Le nom du comte de Montalivet n'a en effet figuré ni dans la coalition, ni dans aucune des manifestations d'opposition à la politique de résistance conservatrice inaugurée par M. Casimir Périer et continuée pendant toute la durée du règne.

Est-ce la Commune, est-ce l'assassinat des otages, l'incendie des monuments de Paris, le sac de la maison de M. Thiers, est-ce le discours de Belleville ou celui de Romans, est-ce enfin le système des invalidations à outrance qui ont converti l'ancien intendant de la liste civile d'une façon si complète et si imprévue à la politique de l'extrême gauche.

Nous aurions, monsieur, et la France aurait avec nous le plus grand intérêt à savoir si vous pensez comme M. Thiers ou comme ceux dont il se déclare l'irréconciliable adversaire. Il serait important par exemple, de connaître vos sentiments sur la magistrature. Faut-il porter atteinte à son inamovibilité ou la respecter, comme on l'a fait si sagement en 1830, en 1848 et en 1852? Faut-il confier au préfet de police, au ministre de l'intérieur, le pouvoir d'arrêter à leur gré le cours de la justice? L'instruction publique doit-elle demeurer chrétienne? Doit-on, dans les écoles, élever les enfants dans la crainte de Dieu ou les laisser dans l'indifférence sur un point si capital? Faut-il maintenir notre système financier? Faut-il le bouleverser? Faut-il conserver la discipline dans l'armée ou y laisser entrer la politique? Telles sont, en réalité, les vraies, les fondamentales questions qui divisent aujourd'hui la majorité du Sénat et celle de la Chambre des députés.

La monarchie et la République ne sont pas en cause: le débat entre elles ne peut renaître que de l'excès des fautes des amis trop ardents du régime actuel et de la mise à exécution du programme de Romans.

Les hommes qui déplorent la révolution de Juillet, comme ceux qui regrettent celles de Février et du 4 Septembre, n'ont au fond, à l'heure actuelle, qu'une seule pensée: préserver la société française des catastrophes vers lesquelles la conduiraient le développement et le règne des idées dominantes sur les bancs de cette majorité pour laquelle vous professez une si complète et si étonnante sympathie. Voteriez-vous pour ou contre l'application de ces idées? Voilà la question qu'il serait très-essentiel de voir résolue.

J'étais encore enfant, monsieur le comte, alors que j'entendais admirer autour de moi le courage et la présence d'esprit du jeune ministre de l'intérieur qui sauvait les ministres du roi Charles X, les conduisant à Luxembourg à Vincennes, les arrachait ainsi à la fureur de ceux qui demandaient leurs têtes. Il est vraiment impossible qu'après les terribles événements que nous avons traversés depuis une époque déjà éloignée, les convictions, les affections de ce ministre de la monarchie soient définitivement acquises au parti contre lequel il n'a cessé de lutter, alors qu'il avait la responsabilité du pou-

